



HAL
open science

La fin des modes de consommation up/down de l'information ? (préface)

Bertrand Cabedoche

► **To cite this version:**

Bertrand Cabedoche. La fin des modes de consommation up/down de l'information ? (préface). El Hadji Malick Ndiaye (dir.), Ce que les Gafam font aux médias ? Une analyse des enjeux socio-économiques, éditoriaux et politiques de l'infomédiation des plateformes numériques, Paris, L'Harmattan, 2022, Études africaines. hal-04543724

HAL Id: hal-04543724

<https://hal.science/hal-04543724>

Submitted on 12 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Open licence - etalab

PRÉFACE

La fin des modes de consommation *up/down* de l'information ?

Il fut un temps, pas si lointain, où les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) pouvaient être considérés comme des acteurs totalement extérieurs à l'Afrique. Leur irruption sur le continent pouvait symboliser pour les uns l'ouverture de l'Afrique à la numérisation et l'entrée dans la « société de l'information », susceptible par ses promesses de dissoudre enfin la fracture numérique ; pour les autres, une réactivation de la représentation des firmes transnationales en tant que « sorcières de l'économie ».

Ce que les Gafam font aux médias témoigne déjà d'un premier constat : même si les sièges de ces plateformes sont identifiés hors du continent et même si leurs profits exponentiels profitent principalement à leurs fondateurs principalement états-uniens en termes de monétarisation des données, les problématiques que l'emprise croissante de ces géants du web autorise dans le monde sont aujourd'hui partie intégrante des enjeux contemporains des pays de la zone francophone de l'Afrique, considérée dans le présent ouvrage coordonné par El Hadji Malick Ndiaye (Maghreb, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale).

Comme ailleurs, les premiers réflexes des acteurs nationaux dominants sur le continent – éditeurs des filières de l'information et de l'audiovisuel, et gouvernants – se sont d'abord montrés réticents face au développement du numérique, inquiets de la concurrence débridée en termes de la captation de la ressource publicitaire pour les premiers et de la « politisation d'internet par les entrepreneurs de cause » pour les seconds. La bouderie des nouveaux dispositifs de publicisation de l'information a d'abord prévalu chez les décideurs indigènes, au moins jusqu'à ce que les potentialités de ces « nouvelles » technologies de l'information et de la communication se révèlent aussi à leur avantage, au fur et à mesure que les élites nationales, économiques, politiques, médiatiques, s'en sont accaparé la maîtrise. Cette évolution des pratiques s'est ainsi présentée comme la meilleure critique performative des croyances

technodéterministes qui avaient pu désigner ces dispositifs techniques de l'information et de la communication en tant que porteurs par définition du changement social, alors qu'ils peuvent aussi consolider le conformisme et les pouvoirs en place, voire autoriser la réaction. Sans doute, en certains lieux, les réseaux sociaux ont pu contribuer à améliorer la « transparence » des processus électoraux, au Sénégal, au Togo, au Burkina Faso, au Cameroun.... Mais s'il en était encore besoin, la contribution dans le présent ouvrage du travail d'Akoissy Clarisse Léocadie Thoat rappelle avec justesse à partir de l'exemple de la Côte d'Ivoire qu'avec la ressource augmentée du numérique, le déroulement de ces élections ne fait pas l'économie des tensions auxquelles la vie « d'avant » nous avait déjà habitués : aucun dispositif technique, par exemple la plateforme Facebook sur laquelle se reconstituent les groupes partisans, et aucun dispositif juridique, par exemple la définition d'un cadre répressif national contre la cybercriminalité, n'exemptent la vie politique et sociale de la violence des rapports de force et de la crispation des volontés hégémoniques qui la caractérisent.

Ce que les Gafam font aux médias constitue ainsi un questionnement salutaire d'un espace public qui se serait ainsi révélé autonome en soi, par la seule magie des nouveaux supports d'information. Les enquêtes conduites par Moussa Diop et Mamadou Ndiaye depuis le Sénégal le révèlent pourtant, fantasmé dans ses potentialités de ré-information d'internet pour des publics amateurs par ailleurs désabusés vis-à-vis du journalisme classique. De leur côté, les professionnels de l'information reconnaissent désormais les opportunités que leur ouvre internet aujourd'hui, que ce soit en termes de rapidité de collecte de l'information, de diversification de sa diffusion ou d'accès aux publics. Les espoirs déçus de libéralisation de l'information qu'avaient fait naître les années quatre-vingt-dix sur le continent avaient quelque peu déstabilisé les représentations d'un journalisme africain, éthiquement abimé dans des pratiques douteuses par rapport à ses fonctions éducatives, techniquement dépassé par l'« internétisation » des consultations informationnelles des publics et financièrement orphelin d'un modèle d'affaires susceptible de lui assurer un minimum de viabilité économique. Conscients de ce relatif effacement, les professionnels de l'information tentent aujourd'hui de retrouver légitimité sur le net, investi en tant que source réductrice de l'incertitude et potentielle pérennité de leurs supports. Les applications Facebook s'offrent ainsi comme des ressources de rencontre de publics infidèles, symboliques du développement de l'infomédiation portée par les moteurs de recherche, les réseaux sociaux numériques et les terminaux mobiles. L'exemple de Youtube, traité par Sokhna Fatou Seck-Sarr depuis le Sénégal et Nzeza Bunketi Buse Ribio depuis le Congo, est symbolique de la recherche tacticienne éperdue de ces opportunités de niche, pour un journalisme de télévision progressivement conquis au fur et à mesure de la progression de la concurrence offensive des portails nationaux et de l'explosion des supports de consommation de l'information par les publics.

Le constat n'est pas anodin. Précisément, les auteurs comme David Bollier rappellent combien aujourd'hui, les données, les connaissances, les savoirs, les créations culturelles,

comme les outils de traitement de ceux-ci, constituent des biens communs informationnels. L'expression désigne ainsi des biens publics considérés comme fondamentaux : ce qui, de ce fait, les inscrit dans la perspective d'un mode de propriété partagée et de gestion collective des ressources.

El Hadji Malick Ndiaye précise les enjeux, traitant de la situation pour le Sénégal, pour ce qui concerne la présence des éditeurs de sites web d'informations sénégalais sur les plateformes numériques, que ceux-ci se présentent *smaller ou larger publishers*. Ces plateformes numériques sont en effet devenues dominantes aujourd'hui dans le rapport à l'information, au moins pour les jeunes générations. En y recourant, les éditeurs indépendants et la presse locale entendent bien désormais profiter des opportunités ainsi ouvertes, d'abord pour parer le risque d'invisibilité – sans aucune garantie en ce sens – auquel les nouveaux usages des technologies d'information et de communication, comme les concurrences des *users generated contents* distribuées gratuitement sur ces mêmes plateformes numériques, les exposent. Le pouvoir politique peut même y pousser les médias classiques comme en Algérie, pour desserrer l'étau de la pression citoyenne, quand ces médias classiques ont été jusque-là pointés du doigt comme « médias de la honte », pour avoir tu les colères populaires, comme le rappelle Ryma Riouibi. Il y a vingt-cinq ans, le chercheur algérien Lofti Madani avait ainsi créé le concept d'**extranéité** pour désigner ces médias alignés sur le pouvoir politique et dont le contenu ne correspondait pas à l'image que les populations se faisaient d'elles-mêmes.

L'interrogation se déplace alors quant à la volonté participative réelle, autorisée par les dispositifs numériques avec la fin annoncée d'un mode de consommation *up/down* de l'information. Car l'hypothèse d'une « illusion interactive » conceptualisée par Anna-Maria Jönsson et Henrick Örnebring et que rappelle El Hajdji Malick est déjà questionnée depuis plusieurs décennies. Elle renvoie à cette « démocratie événementielle » que nous avons nous-même pointée après Isabelle Pailliant, quand l'événement vanté par les acteurs se focalise moins sur l'interactivité du contenu que d'une part, sur l'adhésion au dispositif technique d'échange numérique, paré en soi des valeurs de « modernité », de « transparence » et de « participation » et d'autre part, sur la visibilité de ces acteurs locaux, sans plus de contextualisation sociale.

La question se pose aussitôt de l'autonomie des écritures journalistiques, même si les médias numériques gardent pour une part leur pouvoir de modération des contenus, pour ne pas abandonner totalement la gestion de leur image sur les plateformes. Car en définissant les formats et les périmètres de diffusion, voire en conseillant les journalistes, les plateformes numériques se disposent en tant qu' « architectes de la visibilité ».

Les éditeurs espèrent s'y inscrire dans une relation équilibrée de coopération, à laquelle peuvent effectivement prétendre les médias les plus connus. Mais le questionnement devient sensible pour les autres, économiquement beaucoup plus fragiles, en particulier sur le terrain

de la rémunération des contenus ainsi mis à disposition des publics. Car le modèle du courtage impulsé par les Gafam voit ces géants du web imposer leurs logiques d'audience, de formats, de publicité, de monétisation, donc de rémunération de l'information, sans avoir même à la produire.

Cette évolution correspond bien à l'une des caractéristiques du capitalisme contemporain, dont Karl Polanyi avait formalisé le principe dès 1944 : les processus contemporains de création de la valeur s'organisent de plus en plus autour de « marchandises fictives ». Hier, ce furent d'abord le travail, la propriété foncière et le travail. Aujourd'hui, les données informationnelles, y compris personnelles, entrent dans cette logique.

Lorsque la fourniture des applications mobiles ouvrant l'accès aux contenus consolide la domination des géants du web comme Google, Twitter ou TikTok, lorsque parallèlement les plateformes numériques domestiquent la publicité, les médias classiques perdent la maîtrise d'une part importante de la valeur générée par les biens et services ainsi générés et, partant, des modalités de leur rémunération que par exemple, les télévisions escomptent en disposant leurs vidéos sur YouTube.

*Au-delà de la monétarisation et de sa confiscation par une minorité d'acteurs de plus en plus puissants, le questionnement de la régulation publique s'élargit à l'extraction des données personnelles, exponentielle pour des Gafam soucieux de conserver leur leadership, avec le recours aux outils du **tracking**. La menace se présente aujourd'hui doublement, eu égard au relatif vide juridique qui entoure les pratiques des géants du web : d'abord dans le volume exponentiel de la dépossession des données par le « capitalisme de surveillance » pour reprendre la formule de Shoshanna Zuboff à laquelle Honoré Kahi fait rapidement allusion ; puis dans le déplacement de la valeur accordée non plus aux besoins réels des populations autour desquels les médias classiques ont construit leur légitimité sociale, mais aux données comportementales, un impératif de prédiction s'ajoutant désormais à l'impératif d'extraction de données de plus en plus variées (système sanguin, conversations, trajets, loisirs, habitat...), voire de plus en plus intimes (humeurs, émotions, fragilités).*

La puissance publique est ainsi à nouveau sollicitée pour tenter une régulation autoritaire de ces pratiques relevant du capitalisme de surveillance. Le pouvoir algérien se voit bien dans ce rôle, qui, à l'instar de la Russie, voit les géants du net, Gafam (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) en concurrents directs de l'action publique, ou à l'instar de la Chine, considère les oligopoles numériques en situation d'abus de position dominante, comme Xi Jinping à l'encontre des BAXT (Baidu, Alibaba, Xiaomi, Tencent) par rapport au modèle de « prospérité commune ». Alors repliée sur une même volonté de patriotisme économique et social, la régulation se dispose comme un « alignement d'interdits », fixés par un État qui ne rechigne pas parallèlement à profiter à son profit de la « culture de surveillance » initiée par les

Gafam, au nom de la lutte contre les **fake news**, les théories complotistes et autres comportements délinquants.

Mais dans les états plus faibles de l'Afrique, la régulation par l'action publique se présente comme une course contre la montre tant l'appétit s'est emparé des Gafam sur le continent. À la recherche de nouveaux marchés pour étendre leur puissance numérique, ces opérateurs relèvent eux-mêmes combien l'Afrique, « terre de promesses numériques », se distingue en tant que continent précurseur d'usages innovants, plutôt que suiveur dans un secteur en perpétuelle évolution : comme ailleurs, les cabinets conseils proclament la high-tech en tant que dispositif idéal pour « révolutionner » les modes de vie !

Pour autant, le risque de captation de la valeur et de la compétence est réel, derrière les stratégies de soft power engagées par les majors étrangers du numérique. Amazon n'en est encore qu'au stade de l'observation, tandis que l'ensemble des Gafam avancent leurs pions en Afrique : offre d'accès gratuit à Internet par Facebook, via le service baptisé Free Basics et lancement dans la Yabacon Valley nigériane de l'incubateur NG_Hub en vue d'y bâtir une « communauté tech » grâce à la formation de cinquante mille entrepreneurs et développeurs de logiciels ; proposition de bourses doctorales par Google pour former les talents locaux aux métiers du numérique ; ouverture d'un centre de recherche en intelligence artificielle à Accra, au Ghana... ; fourniture de la technologie Microsoft à la quasi-totalité des gouvernements africains, etc.

Derrière ces offensives de charme, les critiques se déploient parfois radicales. Lauréat de la médaille Fields 2010, devenu ministre français du gouvernement Macron, le mathématicien français Cédric Villani, ne s'encombre pas des pudeurs du langage diplomatique pour qualifier la démarche de « néocoloniale » : « [...] vous exploitez une ressource locale en mettant en place un système qui attire la valeur ajoutée vers votre économie. Cela s'appelle une cybercolonisation ». La critique rejoint celle de chercheurs indiens contre « le colonialisme numérique et l'économie rentière d'internet ». Ainsi, pour Prabir Purkhayastha et Rishab Bailey, l'offensive du capitalisme mondial contemporain correspond en fait à un nouvel « impérialisme », face auquel les régulations des états ne consacrent au mieux qu'un « changement cosmétique ».

En réaction, les États africains ne témoignent pas de la même volonté pour opposer une régulation plus élargie que celle de leurs propres instances nationales. Certains d'entre eux ont carrément renoncé à exercer tout droit souverain en matière de régulation des Gafam. Alors que les questions liées à l'intelligence économique renvoient systématiquement aux fonctions régaliennes de l'État pour ce qui est de la sûreté, dans la plupart des pays africains de l'espace francophone, il n'existe pas de réelle stratégie de gestion des données. D'autres s'emploient

d'abord à résoudre les chevauchements de compétences entre instances de régulation publique concurrentes, déjà sur leur seul territoire national.

Quoi qu'il en soit, offrir une réelle résistance suppose déjà des autorités de régulation éprouvées, dont Napo Mouncaïla Gnagne et Napo Kondi Sonhaye jugent les modalités de fonctionnement encore embryonnaires sur ce terrain depuis le Togo. En Côte d'Ivoire où une nouvelle loi institue depuis 2017 une régulation des médias avec contrôle a priori, Philippe Ibotowa et Waliyu Karimu montrent la difficulté de la tâche quand Internet se présente comme un réseau constitué d'une multitude de réseaux informatique de dimension locale, nationale et régionale, voire continentale, reliés les uns aux autres. L'ANP, « nouveau gendarme » de la presse écrite, ne s'intéresse finalement qu'aux sites d'information légalement déclarés et dont la ligne générale porte sur la politique. Seulement armée d'une vingtaine d'agents de régulation, l'instance laisse vacante cette régulation pour les médias qui diffusent sur Facebook.

De manière plus générale sur le continent, l'indépendance de ces organes de régulation est encore peu acceptée des gouvernements, ce dont témoigne la composition politique partisane de ces instances, leur manque d'autonomie budgétaire, la révocabilité de leurs membres. Ces fragilités constituent de réels handicaps déjà pour réguler une presse numérique qui, sans projet éditorial et parfois même sans traitement journalistique, témoigne de nombreuses dérives par rapport à la déontologie, renforçant de ce fait la consultation préférentielle par les publics des grandes plateformes d'information et des Gafam.

S'agissant de ces dernières, contre le fractionnement des réponses publiques, des voix se regroupent pourtant. Ainsi, lors de la Conférence mondiale sur les télécommunications en 2012, plusieurs « pays émergents » – dont la Chine, la Russie et les Émirats Arabes Unis – tentent déjà, sans succès, d'imposer le transfert de la gouvernance d'Internet, depuis les États-Unis vers le contrôle exclusif des gouvernements. Depuis cette date, l'Union européenne montre l'intérêt du regroupement entre états, par exemple à partir du Règlement général pour la protection des données voté par le Parlement européen en 2016 et la notification d'une amende record de 4,3 milliards d'euros d'amende contre Google pour pratiques anti-concurrentielles.

Mais dans le contexte africain, la régionalisation de la régulation étatique s'avère problématique. Dans une Afrique où seulement 25 pays – principalement francophones – sur 54 disposent d'une législation sur la protection des données et où cette question ne fait pas encore véritablement sens au sein de l'ensemble des populations, les réseaux contrôleurs sont encore bien fragiles. Des textes ont bien été adoptés au niveau de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et de la Communauté économique de États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais l'application en est différente selon les cadres juridiques nationaux. Les réseaux tels que le Réseau francophone des régulateurs des médias (Refram), le

Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) ou la Plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée constituent seulement des cadres d'échanges et de partage entre régulateurs, sans être réellement porteurs de règles qui s'appliqueraient impérativement aux États qui les entérinent. Comme El Hadji Malick Ndiaye l'a déjà relevé, il s'agit plutôt de réseaux d'entraide, de partage des connaissances et de compétences.

Pour reconstruire véritablement l'alternative, des démarches de production numérique autoritative, également entreprises par des journalistes indépendants sans médiation extérieure, évoquées par Ryma Riouibi, sont entreprises, qui visent à ce que les liens oppositionnels sectoriels s'étendent à l'horizon universaliste de la communauté des citoyens.

Contre les clerics de tous bords et autres régulations autoritaires, une autre forme de publication se profile ainsi, qui rejette à la fois tout mode de consommation **up/down** de l'information, et toute forme de régulation. Non sans risques. Car c'est au nom de la liberté des expressions, du rejet de l'État russe et du combat pour une Russie numérique moderne contre les vieilles élites que Pavel Dourov crée la plateforme « libertaire » Telegram. Désormais piloté depuis Dubaï, le **darknet** accueille tous les échanges d'information et messages possibles par refus de la censure et de toute réglementation publique. Contre toute requête étatique et juridique, son offre garantit la protection absolue de tout contenu et auteur, quels qu'ils soient : des néo-nazis et conspirationnistes germano-turc Attila Hildmann ou états-unien « Coleman B. », aux activistes prodémocrates à Hong-Kong, Téhéran et Minsk en passant par les activistes radicaux de l'ancien califat islamique instauré par l'ancien État islamique en Irak et au Levant, les coronasceptiques, les faussaires de **passé sanitaire**, les dealers en ligne et autres cybercriminels.... L'ambiguïté de la référence à la liberté des expressions ainsi exacerbée jusqu'au paroxysme pousse plus encore les états à agir. Dans la même confusion.

La question reste donc entière des formes de régulation que les nouveaux pouvoirs de ces plateformes, surdimensionnés au niveau des géants du web, appellent.

Quoi qu'il en soit, la proposition d'un « journalisme citoyen » n'est pas sans résonance. Elle participe d'un contexte général qui voit pareillement discutée la parole de gatekeeper de cet autre producteur d'information qu'est le scientifique par des influenceurs de toute nature, au moment même où la nature des enjeux, par exemple sanitaires à la faveur d'une pandémie de covid-19, imposerait des réponses unitaires et des comportements partagés en vue de la sortie de crise.

Pour le journaliste comme pour l'expert, le **modèle technocratique**, qui accordait la part belle à la raison du cleric, et le **modèle décisionniste**, qui plaçait le politique en position de surplomb, cèdent progressivement la place à un **modèle pragmatique**, lequel tente aujourd'hui de reconfigurer de nouveaux équilibres entre les porteurs de discours publics, comme Jürgen Habermas en a déjà proposé l'analyse. Honoré Kahi depuis la Côte d'Ivoire

*montre ainsi comment en matière de santé, ce passage d'un **two-step flow of communication** à un **multi-step flow** correspond d'abord à une recherche éperdue de sens au sein des populations éprouvées et de nouvelles formes de médiations.*

Bertrand Cabedoche

Professeur de sciences de l'information et de la communication

Titulaire de la chaire Unesco Communication internationale

Université Grenoble Alpes

Président d'honneur du réseau mondial des chaires Unesco en communication